



LE VRAI-FAUX PROCÈS DE L'ÉOLIEN :

UN PROJET DE COMMUNICATION CITOYENNE

SUR LE TERRAIN SENSIBLE DE L'ÉOLIEN.



Une production collective de [la SCIC SAS Les Survoltés](#)

Le Vrai-Faux Procès de l'éolien © 2022 by Société Coopérative d'Intérêt Collectif SAS "Les Survoltés"
is licensed under CC [BY-NC-ND 4.0](#)



I- La SCIC SAS « Les Survoltés »

1- Historique

Les projets d'énergie citoyenne ont été initiés en 2017 par des citoyens de Guipel (35) réunis à l'initiative de quelques-uns pour réfléchir à la transition énergétique et à la manière d'y participer. Ces premières rencontres ont permis de formaliser nos objectifs et de nous constituer une culture commune.

Ainsi, dès début 2017 un collectif citoyen s'est organisé autour d'un groupe moteur d'une dizaine de personnes, et a organisé de nombreuses discussions, réflexions et présentations afin de mettre en place des projets de production d'énergie renouvelable.

Afin de structurer cette dynamique, l'association loi 1901 ENERGUIPEL a été constituée. Elle a eu pour objectif l'identification des premiers projets de production, la création d'une société dédiée pour la collecte d'épargne citoyenne et le lancement des centrales, ainsi qu'à plus long terme des actions de sensibilisation autour des projets citoyens de production d'énergie renouvelable et de la maîtrise de la consommation d'énergie.

En octobre 2018, la SCIC SAS La Coopérative des Survoltés est créée comme personne morale distincte de l'association, afin de mener à bien le volet de création de moyens de production d'énergie renouvelable du projet.

2- Enjeux et objectifs

La crise climatique et l'épuisement des ressources sont au cœur des enjeux énergétiques : nos modes de production et de consommation énergétiques ne sont pas durables et la hausse des prix de l'énergie, notamment des tarifs de l'électricité est une menace pour les plus démunis. Notre société est globalement peu résiliente face à ces crises.

Les énergies fossiles et nucléaires, outre leurs impacts sur l'environnement (climat, pollutions, déchets radioactifs etc.) et leur épuisement programmé, ont structuré en France une organisation centralisée de l'énergie, réduisant les citoyens et acteurs locaux à de simples consommateurs d'énergie, sans influence sur la chaîne de l'énergie dans sa globalité. Elles appartiennent au passé.

La réduction de nos consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables sont maintenant incontournables. Il s'agit d'inventer un modèle éthique, solidaire et responsable de la gestion de l'énergie, aux ambitions suivantes :

- promouvoir les comportements sobres en énergie ;
- promouvoir l'efficacité énergétique ;
- développer les énergies renouvelables ;

- permettre à chacun de satisfaire ses besoins de base en énergie ;
- rapprocher les lieux de production des lieux de consommation ;
- relocaliser les décisions, les investissements et les bénéfices au sein des territoires ;
- offrir à chaque citoyen la possibilité d'investir dans des moyens de production.

Cette réorientation urgente passe par une réappropriation citoyenne, collective et écologique des enjeux énergétiques en accord avec le territoire et ses acteurs. Les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie rendent cette réappropriation possible : en plus de leur dimension écologique, elles offrent aux citoyens et aux collectivités locales l'opportunité de décentraliser la production énergétique et d'être responsables et acteurs décisionnaires des questions énergétiques.

Face aux dérives de la financiarisation de l'économie, elles ouvrent également aux citoyens et acteurs locaux de nouvelles possibilités de création de richesse locale dans des activités éco-responsables et à visée non-spéculative.

3- Les projets photovoltaïques de la SCIC

- **L'école DIWAN de Guipel**



Il s'agit du projet fondateur de la coopérative, un projet vitrine (l'école est située en bordure de départementale avec 4000 passages jour), qui a ancré la coopérative sur la commune et lui a permis de développer son sociétariat grâce aux réseaux et aux soutiens locaux.

C'est un « petit projet » (9kwc) actuellement en exploitation, en

revente totale, avec une production de 10 000 kWh/an injectés (la consommation annuelle moyenne de 4,5 français), générant 1 600 € de chiffre d'affaire annuel pendant 20 ans minimum (base de 15,91c€/kWh) pour un investissement en fond propre de 23 k€ (hors charges de structure).

Le projet a été réalisé par un artisan local (HP ENERGETIK) et a donné lieu à un chantier école avec des sociétaires de la coopérative (10 sociétaires totalisant plus de 100 heures de bénévolat).

- **Les projets photovoltaïques en cours**

1- SAS BRETISUN-ISDND - 17 MWc - revente totale



Au stade de développement, la coopérative des Survoltés a pris 10 actions de 100 euros, soit une prise de part à hauteur de 0,35 % du capital social de la SAS BRETISUN-ISDND.

Cette société de projet porte la réalisation de 7 centrales photovoltaïques sur des anciennes

décharges du département, dont une située sur le territoire de la coopérative : Tinténiac.

La production envisagée de 18 500 MWh annuelle correspond à 25 fois la production actuelle d'énergie solaire du département d'Ille et Vilaine et aussi l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité d'environ 3 700 foyers français.

La coopérative des Survoltés pourra être amenée à augmenter le nombre de ses parts en phase de financement du projet, en 2023 sans doute, en partenariat avec les SMICTOM, les communautés de communes et d'agglomération, le syndicat d'énergie d'Ille-et-Vilaine et d'autres coopératives d'énergie citoyenne.

2- Salle Multifonction de l'étang du Boulet de Feins

L'installation d'une centrale photovoltaïque sur la salle multifonction de Feins: la montée en puissance et en compétence de la coopérative.

A l'initiative de la commune de

Feins, une centrale de 36 kWc (consommation moyenne de 17 français) en revente totale est en cours de développement par la coopérative des Survoltés.

Ce nouveau bâtiment est actuellement en cours de construction et la mise en place de la centrale devrait avoir lieu, au début de l'année 2023.



3- Projets en cours, les Survoltés font école dans les communes voisines

En partenariat avec l'ALEC, la coopérative a organisé des réunions publiques d'information sur les ENR citoyennes, dans des communes voisines. Elles ont contribué à la création d'associations locales d'énergie citoyennes. De nouveaux coopérateurs nous rejoignent pour s'impliquer dans des projets de centrales PV sur les communes de La Chapelle aux Filtzméens, Montreuil Le Gast et Mélesse.

4- SCIC Les Survoltés ; L'information sur les énergies renouvelables

En tant que coopérative d'énergie citoyenne, la SCIC Les Survoltés a également pour mission l'information sur les projets ENR qu'elle tente de déployer et la sensibilisation de ses sociétaires et des acteurs du territoire à une sobriété énergétique individuelle et collective. Trois actions de notre coopérative illustrent cet enjeu :

- Projection publique au cinéma Le Chateaubriand de Combourg, du film *Après Demain* (Cyril Dion et Laure Noualhat) suivie d'un débat, en présence de Pascal Branchu (association Galléco, monnaie locale), Damien Hascoët (SCIC Un café des Possibles, Guipel) et Didier Oudart (Les petits Bregeons, maraicher à Guipel). Samedi 28 septembre 2019, en partenariat avec les coopératives SISER et Energies partagées.
- La FABRIK' à Vélos sur le site des Onze écluses à Hédé en juillet 2019 pour alimenter de façon autonome, la scène Rock du festival ECOLOCALROCK.
- L'opération Trak O'Watts pour la promotion des trucs et astuces, des éco-gestes dans l'habitat. Une rencontre conviviale avec mesure et bilan de sa consommation énergétique en partenariat avec Ambition Climat Energie, FAIRE, et Rénov'Habitat Bretagne
- Grâce au lancement d'un groupement d'achat de kits solaire (Plug and play), en partenariat avec la coopérative Solarcoop, les Survoltés propose à leurs coopérateurs un accompagnement à la réduction de la consommation d'électricité et une aide à l'identification de leur besoin en autoconsommation.

Le projet du Vrai-Faux procès de l'éolien allait suivre...

II – Le Vrai-Faux procès de l'éolien

1- La coopérative et les projets éoliens ; l'origine du vrai-faux procès

La ressource énergie-vent est abondante en Bretagne. De vastes projets éoliens marins off-shore se développent sur nos côtes ainsi que des parcs éoliens terrestres aux dimensions croissantes. Dans le vaste débat des choix technologiques pour une transition énergétique raisonnée, ces projets éolien industriels portés par des opérateurs privés et publics se heurtent à l'acceptation des citoyens, riverains ou non de ces installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Leurs retombées socio-économiques pour le territoire sont très modestes. Le choix politique à long terme du développement de nouvelles installations nucléaires est fortement appuyé par un lobby d'état structuré et convaincant, soutenu par des influenceurs et des médias qui amplifient les mécontentements des riverains des parcs éoliens. Les conflits locaux qui en résultent témoignent le plus souvent d'un défaut d'information et de concertation des riverains sur les aspects positifs et négatifs des éoliennes. L'acceptabilité locale des projets, qui devrait être autant prise en compte que leur viabilité économique conduit certains citoyens à se lancer dans une reconquête de leur production énergétique par le biais de projets éoliens locaux, maîtrisés par l'ensemble des acteurs du territoire. Ce choix d'une maîtrise locale et citoyenne de la production énergétique renouvelable s'accompagne également de retombées socio-économiques importantes pour les régions, une création d'emploi et de richesses. Pour 1 euro investi dans un projet citoyen de production d'énergie renouvelable, c'est 2,5 euros qui reviennent vers le tissu économique local (fiscalité, loyers, salaires, prestations et revenus de l'investissement)

Ces projets éoliens par et pour les citoyens pointent également sur notre territoire, et certaines communes sollicitent aujourd'hui notre coopérative, Les Survoltés, pour la phase de pré-développement de leur projet. Le domaine de l'éolien était jusqu'à aujourd'hui hors expertise de notre coopérative. Cette demande a suscité récemment une réflexion, alimentée par les compétences d'une de nos sociétaires dans ce domaine et pour les autres, une quête active d'informations en faveur ou défaveur du développement de cette ressource énergétique. Un débat constructif s'est instauré sur ce thème, qui a permis aux acteurs de la coopérative de dissiper leurs propres doutes et de se forger une opinion amplement documentée sur l'éolien citoyen.

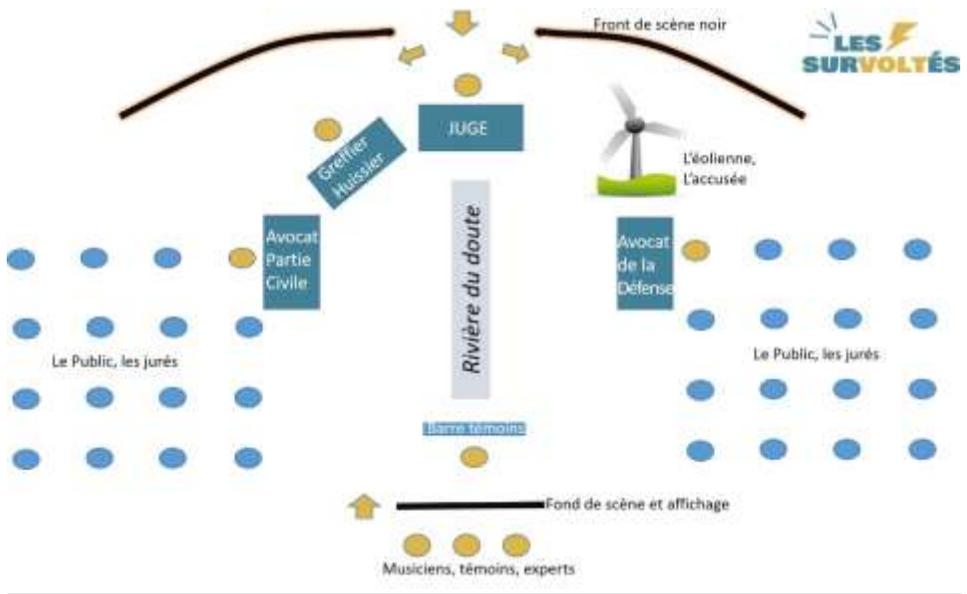
Les débats publics sur l'éolien, préliminaire indispensable à l'amorce d'un projet local, sont compliqués à mener, dans la mesure où l'opinion publique est polarisée sur ce thème. Les minorités contre le déploiement de cette énergie renouvelable sont le plus souvent les mieux armés et les plus audibles, ce qui ne permet pas d'informer correctement, la majorité silencieuse en attente d'une information complète et non partisane. L'idée du Vrai-Faux procès de l'éolien est née dans notre coopérative de ce constat et de notre volonté de

transparence dans la présentation de tous les avantages et inconvénients de la mise en œuvre de cette ressource énergétique. Plutôt que de faire un procès à charge sur des exemples précis de parcs éoliens en conflit, comme s’y adonnent des personnalités influentes et certains médias, nous avons choisi d’élaborer un vrai procès en toute équité, sans rien occulter, en respectant la présomption d’innocence et le bénéfice du doute. Comme dans un procès d’assise, le jury citoyen (le public) y est invité à débattre et à voter pour ou contre l’éolien après avoir écouté tous les argumentaires en faveur (La défense) ou défaveur (La partie civile). Du concept à la mise en route du projet d’écriture collective de ce procès et à sa mise en scène, tout s’est fait Survoltés avec l’envie, le plaisir et l’enthousiasme de créer ensemble un outil de réflexion et de communication sur l’éolien. La rédaction de ce livret est destinée à vous faire partager cette belle expérience collective. Nous espérons aussi qu’elle fera long feu et sera pour vous un outil de communication efficace pour amorcer les consultations citoyennes dans les régions se lançant dans des projets éoliens.

2- L’organisation du procès (décor et personnages)

- **L’accusé (une éolienne de 2-3m de haut)** est situé entre le juge et l’avocat de la défense.
- Le débat est orchestré par **le Juge**, placé.e au centre sur une table. Il.elle parle peu mais doit assurer le caractère solennel de la séance. Il.elle peut intervenir à tout moment auprès des témoins et des avocats sauf pendant leur plaidoirie et peut interroger les témoins à tout moment, afin de s’assurer de la véracité de leur témoignage. Il.elle est nommé.e « Monsieur.Madame le.la Juge », « Votre honneur », « Monsieur.Madame le.la Président.e ». Il.elle est en robe et aura un marteau (même si cela n’existe pas en France, de même il y aurait 3 juges en Cour d’assises).
- **Le greffier/huissier**, également en robe (secrétaire de séance, gardienne du temps) est placé.e proche du juge. Il.elle annonce les chefs d’accusation. Il.elle prend les notes au cours de la séance et peut réagir physiquement de manière clownesque à ce qui est dit. Elle est nommé.e organisateur de la séance, c’est lui.elle qui fait défiler les différents intervenants.
- **L’avocat.e partie civile (en robe)** est installé.e sur la droite du juge mais déambule dans l’ensemble de la pièce. Il.elle défend les intérêts des victimes de l’éolien.
- **L’avocat.e de la défense (en robe) est installé** sur la gauche du juge mais déambule dans l’ensemble de la pièce. Il.elle défend les éoliennes.
- **Des témoin-experts** (Médecins, vétérinaires, agriculteurs, associations, journaliste, écologue et même une chauve-souris) sont appelés à la barre des témoins, par le greffier/huissier, pour documenter l’argumentation des avocats (partie civile et défense).
- **En option, un vélo générateur d’électricité** est placé derrière l’éolienne. Il alimente une lampe placée au sommet de l’éolienne et dirigée sur le juge ; « la lumière citoyenne pour éclairer le procès »

Le décor du procès



3- Le déroulé du procès

Le procès est présenté en 7 actes (introduction, présentation de 5 chefs d'inculpation et plaidoiries) :

ACTE 1 – LANCEMENT DU PROCES

ACTE 2 – BIODIVERSITE

ACTE 3 – RESSOURCES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

ACTE 4 – PAYSAGE, BRUIT, NUISANCE AU VOISINAGE (ENRACTE DEBAT MOUVANT)

ACTE 5 – SANTE DES HOMMES ET DES ANIMAUX

ACTE 6 – ENJEUX ECONOMIQUES

ACTE 7 – PLAIDOIRIES

DEBAT MOUVANT : LE VOTE DU PUBLIC JURE

Les différents actes du procès sont ponctués d'un interlude musical court résumant les questions du procès et les chefs d'inculpation (fichiers audio mp3 disponibles).

Les documents informatifs présentés à la cour et aux public/jurés ainsi que les paroles des interludes musicaux sont affichés sur le fond noir, derrière la barre des témoins.

Un grand MERCI à Dorothée Liège pour sa précieuse assistance à la mise en scène.

Remerciements aux partenaires du projet



Le texte du Vrai/faux procès de l'éolien.

Version septembre 2022

Les acteurs.trices

Acte1 – Lancement du procès

Le tribunal :

Juge	Laurence, Sylvain
Greffier/Huissier	Alexandrine
Avocat partie civile	Océane
Avocat défense	Christian et Franck

Acte 2 - Biodiversité :

Le tribunal

Chauve-souris	Catherine, Laurence
Ecologue	Blandine

Acte 3 - Ressources et changement climatique :

Le tribunal

Journaliste	François
-------------	----------

INTERLUDE, Débat mouvant: Acte 4 – Paysage, bruit, voisinage

Juge et Greffier/huissier et 2 acteurs pour animer le débat mouvant ?

Acte 5 – Santé des hommes et des animaux :

Le tribunal

Médecin	François
Vétérinaire/Agriculteur	Catherine, Line
Président.e énergie citoyenne	Blandine

Acte 6 – Enjeux économiques

Le tribunal

Acte7 - Plaidoiries

Le tribunal

Les interludes musicaux (Line et François):

Fichier mp3 accompagnement version Rock et ballade (double clic sur l'icone)



Interlude procès ballade.mp3



Final interlude.mp3

ACTE 1 – LANCEMENT DU PROCES

L'huissière introduit le procès et fait lever l'assistance.

Huissier

Mesdames, messieurs, le tirage au sort vous a désigné pour accomplir aujourd'hui les fonctions de juré au sein de ce tribunal.

En tant que juré, vous devez respecter les obligations suivantes :

- **Être attentif lors des débats.** Vous avez la possibilité de prendre des notes manuscrites.
- **Être impartial**, c'est-à-dire indépendant, neutre et objectif, et ne pas manifester votre opinion.
- **Ne pas communiquer** avec d'autres personnes sur l'affaire.

Aux termes du procès, vous serez amenés à juger l'accusé.

Mesdames, messieurs, veuillez-vous lever pour accueillir La cour.

Début chant. Interlude musical (Ballade)

Début- introduction

C'est l'heure des choix, éclairés, responsables
Pour les suivants, le meilleur à venir,
Pour l'éolien, il nous faut éclaircir
Trier lobbys, préjugés.

Les uns décident, d'une planète jetable
Les autres rêvent d'un futur soutenable
Toi citoyen, qu'imagines-tu pour demain ?

La cour (juge et avocats) rentre et s'installe sur l'interlude musical.

D'abord le juge, puis l'avocate de la partie civile quand le juge est installé. Elle part vers l'éolienne, la snobe. Les avocats de la défense démarrent. Les avocats se croisent en se rendant vers leur table: pause pour se jauger.

Juge (trois coups de marteau final interlude)

Le juge se lève, les avocats s'assoient

Mesdames et messieurs, l'audience est ouverte, veuillez-vous asseoir. Madame la greffière pouvez-vous nous présenter l'accusé et les chefs d'inculpations retenus contre lui.

Greffier

Monsieur le juge, Mesdames, messieurs les jurés, bonjour, voici l'accusé.

En s'adressant à l'éolienne située à côté de l'avocat de la défense.

Eoliennes terrestres, vous êtes accusées, dans de nombreux endroits où vous vous êtes implantées, d'avoir nuit gravement à la tranquillité de vos riverains, de leur avoir causé des dommages visuels, sonores, et d'avoir porté atteinte à leur santé mentale et physique. Vous êtes accusés d'avoir causé la dépréciation de leurs biens immobiliers.

Vous êtes accusées de perturber l'équilibre de la biodiversité en dégradant la faune environnante.

Vous êtes accusées de nuire économiquement et agronomiquement à l'agriculture.

Vous êtes accusées d'engendrer une spéculation financière.

Vous êtes accusées de contribuer à l'épuisement des ressources naturelles et à l'augmentation des facteurs de pollution.

ACTE 2 - BIODIVERSITE

Juge

Merci madame la greffière pour ces énoncés. Sur le chef d'accusation portant sur la perturbation à l'équilibre de la biodiversité, Maître Dupont, Partie civile, vous avez la parole.

Avocat Partie civile

Monsieur le Président du tribunal, Mesdames, Messieurs les jurés,
La préservation de la biodiversité est essentielle à la survie du vivant.

Or, Mesdames et Messieurs, une éolienne tue en moyenne 10 oiseaux par an. Mais venons-en à la principale cible des éoliennes : les chauves-souris ou chiroptères. La surmortalité des chauves-souris engendrée par les éoliennes représente aujourd'hui une menace d'extinction, pas moins. J'invite à la barre un témoin de cette dégradation des conditions de vie pour les chauves-souris.

Huissier

Madame Bat, représentant des Pipistrelles de Nathusius est invitée à la barre.

Arrive Madame Bat à la barre dans un déguisement de Batman.

Avocat Partie civile

Madame Bat, pouvez-vous nous parler de votre quotidien de chauve-souris ?

Madame Bat

Bonjour Monsieur le Président du tribunal, Messieurs et Mesdames les jurés. J'appartiens en effet à une espèce de chauve-souris migratrice nommée Pipistrelle de Nathusius. Mon quotidien, enfin si je puis dire ainsi puisque nous vivons la nuit, consiste à nous déplacer depuis nos gîtes, dans les bois et forêts, jusqu'en bordure de plaine, pour chasser et nous nourrir d'insectes. On parcourt comme ça environ 20 km. Ça, c'est le régime courant. Et puis chaque année, nous migrons à plus de 1000 km pour hiberner et puis euh, bah pour s'accoupler quoi, se reproduire, faire notre affaire!

Avocat Partie civile

Oui merci Madame Bat. Dites-nous ce qui a changé pour vous et votre communauté depuis l'arrivée des éoliennes ?

Madame Bat

C'est vrai que depuis l'arrivée des éoliennes dans le paysage, notre vie s'est pas mal compliquée. Se nourrir ressemble davantage à un parcours du combattant et on a perdu pas mal des membres de notre communauté. Dans un premier temps on n'a pas trop fait gaffe. La chaleur de la nacelle de l'éolienne, ça faisait qu'il y avait pas mal d'insectes à

chasser à cet endroit-là, plutôt attirant. Et puis la nuit, un arbre, une éolienne, quelle différence ! Mais à peine arrivée à côté d'une éolienne, quand on ne se prend pas la pâle dans la figure, c'est nos vaisseaux sanguins qui explosent et nos organes qui se déchirent. Le barotraumatisme ils appellent ça les toubibs. C'est à cause de la différence de pression que crée une éolienne en tournant très vite, ça nous cisaille les artères. Faut dire que le bas des pâles est pile poil à notre hauteur de vol, y'a pas mieux. Et puis ça tourne à 250 km/h ces machins-là. C'est entre 30 et 40 copains qu'on perd chaque année auprès de certaines éoliennes.

Avocat Partie civile

Merci Madame Bat.

Monsieur le Juge, Mesdames, Messieurs les jurés, allons-nous laisser des êtres vivants dotés d'une sensibilité mourir dans des souffrances atroces au nom du développement de l'éolien ? Vous avez aujourd'hui le pouvoir d'en décider !

Juge

Merci Maître Dupont.

Maître Miretto, avocat de la défense, souhaitez-vous interroger le témoin ?

Avocat défense

Oui votre honneur.

Madame Bat, votre espèce sait, comme bien d'autres espèces, s'adapter n'est-ce pas ? Quelles actions avez-vous mis en place pour vous protéger ?

Madame Bat

On a bien essayé de réagir en remettant en place le service militaire pour toutes les chauves-souris. La première année, on apprend à reconnaître une éolienne, avec sa lumière clignotante la nuit, et son bruit caractéristique, plutôt théorique quoi. La deuxième année on apprend à les éviter en slalomant : ça consiste surtout à se muscler les ailes pour acquérir l'endurance requise, 700 h sur l'année à pousser de la fonte. Mais en fait, la meilleure solution c'est de quitter les zones occupées par les éoliennes, sur 1 km environ. Evidemment ça crée une perte de biodiversité autour des parcs éoliens... mais il s'agit de la survie de l'espèce ! Je sais bien qu'on est moins attendrissant que les ours polaires sur leur banquise, bon surtout avec les dernières rumeurs d'épidémie qu'on nous a mises sur le dos, mais notre situation n'est pas moins préoccupante.

Avocat défense

Merci, pas d'autre question.

Juge

Très bien. Madame Bat, je vous invite à vous rasseoir.

Maître Miretto, avocat de la défense, vous avez la parole.

Avocat de la défense

Je vous remercie monsieur le président.

La Défense compatit entièrement avec Madame Bat. Sachez Monsieur le juge, Mesdames et messieurs les jurés que la science a su évoluer et prendre en compte les impacts des éoliennes sur la biodiversité pour mieux les éviter. Nous le verrons un peu plus loin.

Je m'attaquerai tout d'abord aux chiffres! L'illustration suivante met en évidence les principales causes de mortalité des oiseaux. Vous voyez que les chats causent 10 000 fois plus de morts chez les oiseaux que les éoliennes. La partie civile souhaite peut-être s'attaquer à ce fameux animal de compagnie ?



Je souhaite maintenant inviter à la barre un écologue, une amie des oiseaux et des chauves-souris.

Huissier

Madame/Monsieur Butterfly, écologue expert des chauves-souris ayant contribué à la rédaction de guides officiels en matière de protection des chauves-souris est invité à la barre.

Arrive Madame/Monsieur Butterfly à la barre dans une tenue « Quechua-confortable-jumelle d'observation ». Il/elle aime faire des énumérations.

Avocat de la défense

Madame/Monsieur l'écologue, que préconisez-vous pour préserver les populations de chauves-souris en périphérie des parcs éoliens?

Ecologue

Bonjour Monsieur le Juge, Mesdames et Messieurs les jurés.

L'association « Les Bestioles nocturnes », dont je suis la représentante recommande aux porteurs de projet éolien d'adopter les mesures suivantes, valables pour les chauves-souris et, a fortiori, pour les oiseaux.

- En amont du positionnement des éoliennes, nous préconisons de réaliser un inventaire écologique pendant 1 an, soit un cycle biologique complet, afin de déterminer le choix du site d'implantation.
- Le choix du modèle d'éolienne a également son importance. Pour les éoliennes de plus de 90 m de rotor (*à montrer sur l'éolienne*), ce qui est courant désormais, il faut prévoir une **garde** au sol (*à montrer sur l'éolienne*) de plus de 50 m pour éviter les espèces de bas vol
- Et enfin, l'implantation des éoliennes doit finalement se faire loin des zones humides ce qui permettra d'éviter les lieux que les chauves-souris fréquentent le plus.

Avocat de la défense

Madame/Monsieur l'écologue, qu'en est-il en période de fonctionnement de l'éolienne, une fois qu'elle est implantée?

Ecologue

Eh bien, il faut noter que la confrontation entre éoliennes et chauves-souris concerne des périodes de temps limitées : surtout la nuit et par vent faible.

Nous proposons ainsi la mise en place du bridage, c'est-à-dire l'arrêt des éoliennes à certains moments. Pendant plusieurs heures la nuit, les turbines cessent de fonctionner pour laisser les chauves-souris vaquer à leurs activités.

Avocat de la défense

Merci Madame Butterfly. Voyez Monsieur le Juge, mesdames et messieurs les jurés, si des écologues indépendants sont associés à la démarche et que le porteur de projet a une volonté de préserver la biodiversité, alors les oiseaux et les chauves-souris pourront continuer à circuler en toute quiétude en présence d'éolienne.

Juge

Merci Maître Miretto.

Maître Dupont, Partie Civile, souhaitez-vous interroger l'expert ?

Avocat Partie civile

Oui votre Honneur.

Madame/Monsieur Butterfly, vous nous annoncez un arrêt des éoliennes la nuit et donc des pertes de production électrique....

... et donc des pertes de rentabilité économique pour les exploitants de parcs éoliens. Connaissez-vous ces âmes charitables qui sont prêtes à rogner sur leurs profits pour protéger des animaux ?

Avocat de la défense

Objection votre Honneur, l'avocat de la partie civile fait preuve de cynisme, il ne s'agit en rien de charité.

Juge

Objection accordée. Maître Dupont reformulez.

Avocat Partie civile

Bien votre Honneur. Madame/Monsieur Butterfly, pouvez-vous nous donner des exemples de projet sur lesquels des mesures de bridage, engendrant des pertes économiques sont mises en œuvre ?

Ecologue

Oui, des projets portés par des coopératives d'énergies citoyennes peuvent être cités en exemple.

On sait que l'activité des chauves-souris est importante par vent faible notamment. Les éoliennes produisent très peu d'énergie dans ces conditions.

Juge

Maître Dupont!

Avocat Partie civile

Oui Monsieur le Juge

Juge

Vous nuisez à la bonne compréhension des propos de l'experte.

Ecologue

Merci Monsieur le juge.

L'expérience montre que les pertes de production électrique, liées à l'arrêt temporaire des machines, atteindront au maximum 5 % de la production annuelle, affectant donc peu la rentabilité économique du parc éolien.

Avocat Partie civile

Les coopératives d'énergie citoyenne, je vois que la ligne de la défense est très claire. C'est tout pour moi Monsieur le juge.

Juge

Très bien. Madame Butterfly, vous pouvez vous rasseoir.

Merci à tous, passons au chef d'accusation suivant.

Coup de marteau

Interlude musical (Ballade)

Biodiversité

Au ras du sol, ils passent et rapaces,
C'est le domaine, des volants buissonniers.
Les pales fauchent, laissent au sol quelques traces.
Diversité, moissonnée

Les uns décident que c'est un moindre mal
Les autres rêvent de l'arche de Noé
Toi citoyen, preserves-tu demain ?

ACTE 3 – RESSOURCES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Juge

Coup de marteau.

Passons au chef d'accusation portant sur les ressources et le changement climatique. Maître Dupont, Partie civile, vous avez la parole.

Avocat de la partie civile

Merci Monsieur le Juge. Je tiens à vous avertir que nous allons aborder ici des sujets très techniques mais oh combien passionnants. Je souhaite appeler un expert du sujet à la barre.

Huissier

Monsieur Jean Prendnote, journaliste expert de l'éolien dans un journal totalement indépendant à but non lucratif, est appelé à la barre.

Vient Jean Prendnote, homme sandwich avec motif table périodique des éléments d'un côté et Texte de l'autre (Douter de tout ou tout croire? Pratiques pour éviter de réfléchir!), deux gros livres (les terres rares et le cuivre pour les nuls) et une liasse de documents qui tombent. Plutôt rigolard et facétieux, à la barre.

Avocat de la partie civile

Monsieur Prendnote, commençons par le béton. Qu'en est-il ?

Jean Prendnote

Dans ce domaine, on manie le béton à la tonne (*rire contenu....clin d'oeil*).

Avocat de la partie civile

Oui, poursuivez Monsieur Prendnote.

Jean Prendnote

Oui, bien sûr. Chaque machine nécessite entre 600 et 800 t de béton.

Avocat de la partie civile

C'est astronomique Monsieur le Juge!

Avocat de la défense

Objection votre honneur, c'est anecdotique!

Avocat de la partie civile

Astronomique!

Avocat de la défense

Anecdotique!

La filière éolienne représente 0,5 % de la consommation française de béton. C'est donc: Anecdote!

CONSOMMATION ANNUELLE DE BÉTON

par secteurs d'activités (en millions de tonnes/an)



Source: PROSPECTIVE - Marché actuel et offre de la filière matériaux de construction et évaluation à l'horizon 2028, Ministère de l'Environnement, 2022

Avocat de la partie civile

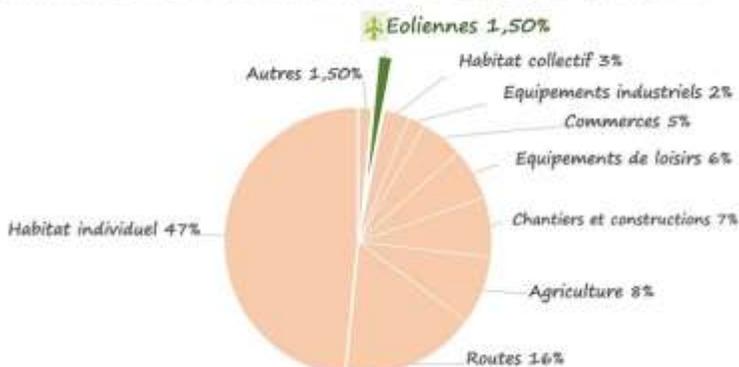
Tout de même Monsieur le Juge, il s'agit là de béton coulé au milieu de nos campagnes, d'une artificialisation importante sur le long terme!

Avocat de la défense

Objection votre honneur, à nouveau ma consœur s'emporte. La filière du bâtiment induira en 2028 une artificialisation des terres en France irréversible, 180 fois supérieure à celle provoquée par l'éolien.

A nouveau, l'éolienne n'est peut-être pas parfaite mais allons-nous ici faire le procès de tout type d'activités humaines?

PART DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN 2028



Source: DRIEAT pour l'économie verte, d'après Agreste Primeur n°36, juillet 2017

Juge

Maitre Miretto, nous sommes tous fatigués, cessez de jouer sur les mots !

Néanmoins...

...les objections sont toutefois accordées.

Poursuivez Maitre Dupond.

Avocat de la partie civile

Monsieur Jean Prendnote, poursuivons avec les terres rares. De quoi s'agit-il ?

Jean Prendnote

Tout ce qui est rare est cher. Des terres rares bon marché sont rares....donc des terres rares bon marché sont chères! ??..... et à fortiori inversement!

Votre honneur, Les « terres rares » sont rares, non pas par leur abondance sur terre mais par les difficultés pour les extraire de la croûte terrestre. Parmi ces éléments chimiques, les Lanthanides comme le néodyme et le dysprosium, possèdent des propriétés électromagnétiques très recherchées (*il montre les éléments sur son présentoir*) expliquant leur utilisation dans les éoliennes à aimant permanent.

Avocat de la défense

Je souhaiterais que monsieur Jean Prendnote apporte une précision : une éolienne terrestre utilise-t-elle la technologie à aimant permanent et donc des terres rares ?

Juge

Monsieur Prendnote, pouvez-vous répondre ?

Jean Prendnote

Oui, sans problème votre honneur! Les éoliennes marines off-shore utilisent essentiellement cette technologie, l'énorme avantage étant de réduire les besoins de maintenance. Mais pour l'éolien terrestre, il n'existe pas plus de 6 % d'éoliennes à aimant permanent et l'on peut tout à fait s'en passer. Tous les fabricants d'éoliennes proposent des systèmes classiques, à bobinage, qui n'utilisent aucune terre rare.

Avocat de la partie civile

Oui le bobinage, ce qui nous amène à la question du cuivre ! Métal présent dans l'éolienne et dans les câbles électriques.

Monsieur Prendnote, pouvez-vous nous présenter la situation de l'exploitation du cuivre dans le monde ?

Jean Prendnote

Dans le monde, le cuivre est produit en premier lieu au Chili, au Pérou et en Chine. (*il sort le second gros livre, le cuivre pour les nuls*)

Avocat de la partie civile

Et que pouvez-vous nous dire des conditions écologiques et sociales d'exploitation du cuivre dans ces pays ?

Jean Prendnote

Comme Phèdre, votre honneur, « Je le vis, je rougis, je palis à sa vue. Un trouble s'éleva dans mon âme éperdue »

Les dommages environnementaux dans les immenses mines de cuivre à ciel ouvert, comme celle de Chuquicamata au Chili sont importants, ne serait-ce que par la demande en eau requise pour l'extraction du minerai par hydrométallurgie. Cette demande est largement supérieure aux réserves d'eau disponibles.... dans le désert d'Atacama.

Y'a aussi la poussière! La poussière engendrée par l'exploitation des gisements est aussi une sérieuse menace pour les habitants de la région, car elle contient une forte teneur en sulfate. On note un nombre élevé de maladies respiratoires.

Et puis, votre horreur,... votre Honneur, vous souvenez vous du drame de 2010?, durant lequel 33 mineurs de la mine de San José passèrent deux mois sous terre avant d'être secourus?? Cette horreur, votre honneur, a mis en lumière aux yeux du monde entier les carences en sécurité de certaines mines chiliennes.

Avocat de la partie civile

Et que peut-on espérer des ressources de cuivre pour les années à venir ?

Jean Prendnote

Au rythme de consommation actuelle, il reste entre.....30 et 40 ans de réserves de cuivre.

Avocat de la défense

Objection votre honneur ! L'expert de la Partie civile oublie de préciser que du cuivre il y en a dans tous nos équipements électroniques et électriques. L'éolien est un consommateur parmi tant d'autres.

Et il faut aussi préciser que 41,5% du cuivre utilisé en Europe provient du recyclage.

Juge

Objection accordée. Maître Dupond poursuivez.

Avocat de la partie civile

Très bien Monsieur le Juge. Mais que dire des autres besoins de l'éolienne. L'acier, les composants précieux, les dérivés du plastique. Alors l'avocat de la défense nous dira que la plupart de ces éléments sont recyclables, sans doute même avancera-t-il le chiffre de 90% en poids, mais reste à organiser ce recyclage et reste les pâles pour lesquelles il n'y a pas de solution.

Avocat de la défense

Monsieur le juge, si je peux me permettre puisque ma consœur m'a directement interpellé.

Juge

Non vous ne pouvez pas. Maître Dupont avez-vous terminé?

Avocat de la partie civile

Oui Monsieur le Juge. Je crois que démonstration est faite, malgré les nombreuses interruptions, que l'éolien n'a rien d'une énergie propre.

Juge

Très bien. Maître Miretto, souhaitez-vous interroger l'expert de la partie civile ?

Avocat de la défense

Non Monsieur le Juge.

Juge

Très bien, merci Mr Prendnote, vous pouvez regagner votre place et nous vous écoutons Maître pour la défense.

Avocat de la défense

Monsieur le Juge, Mesdames et Messieurs les jurés, une bonne manière de sortir de ce débat est de prendre le problème dans son ensemble et de réaliser ce qui se fait déjà pour de nombreux objets du quotidien : une analyse du cycle de vie. J'appelle à la barre un expert.

Huissier

Monsieur Jean Prendnote, journaliste expert de l'éolien dans un journal totalement indépendant à but non lucratif, est appelé à la barre.

Avocat de la partie civile

Il me pique mon expert!

Le juge tape du marteau

Monsieur Prendnote, pouvez-vous nous expliquer ce qu'est l'analyse du cycle de vie et nous donner les chiffres concernant l'éolien ?

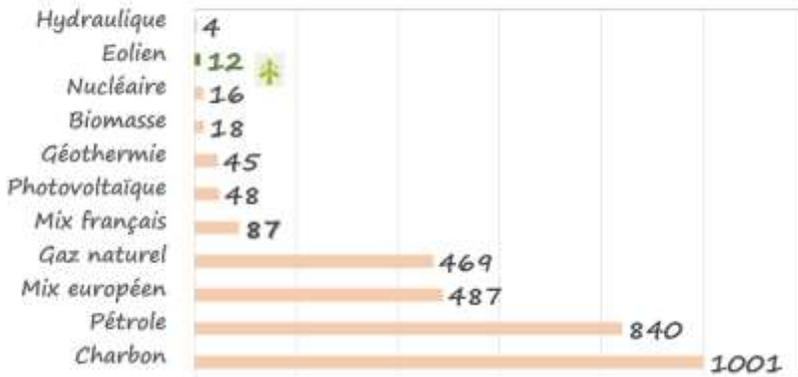
Jean Prendnote

Oui bien sûr.

L'analyse du cycle de vie prend en compte les impacts écologiques, dans leur globalité, de l'extraction des matières premières jusqu'au recyclage. Il est exprimé en équivalent carbone pour une puissance d'énergie produite (il sort une feuille parmi ses nombreux documents et ajuste ses lunettes)

ANALYSE DU CYCLE DE VIE DES ENERGIES

En g CO₂ eq/kWh



Source: Analyse du Cycle de Vie de la production d'Électricité d'origine Éolienne en France, ADEME, décembre 2015

Jean Prendnote

Selon une étude de l'Ademe de 2015, le taux d'émission pour une éolienne terrestre est de 12,7 g CO₂ eq/kWh. Cette valeur est faible comparée au taux d'émission de CO₂ moyen du mix électrique français de 87 g eq CO₂ /kWh.

Avocat de la partie civile

Monsieur le Juge, le traitrexpert de la défense oublie de dire que l'électricité française est déjà décarbonée grâce à l'énergie nucléaire. Ceci est particulièrement vrai en France où le taux d'émission n'est que de 16 g CO₂ eq/kWh parce que l'enrichissement de l'uranium est fait dans la vallée du Rhône... à partir d'énergie nucléaire décarbonée ! Monsieur le Juge, à quoi bon se tourner vers une énergie aux multiples impacts environnementaux et peu performante quand on sait cela ?

Juge

Maitre Dupont, cessez vos interventions intempestives et attendez que je vous donne la parole.

Maitre Miretto poursuivez.

Avocat de la défense

Si l'avocat de la partie civile veut se lancer dans le procès du nucléaire, ce n'est pas le lieu et il n'est pas sûr de gagner!

Ma consoeur nous oppose les conditions de travail dans les mines de cuivre, mais sommes-nous aller voir les conditions d'exploitation dans les mines d'uranium???

La production électrique française repose effectivement aujourd'hui à plus de 70 % sur le nucléaire.

Outre le fait que son utilisation pose la question des déchets radioactifs et de la sécurité bien sûr, l'énergie nucléaire est une énergie non renouvelable puisqu'elle utilise 9 000 t uranium naturel par an comme combustible. Pas cher, certes, mais d'où vient-il cet uranium? Rien de local: Kazakhstan et Ouzbékistan, deux pays sous influence russe, aïe !, ainsi que Niger et Australie : c'est pas tout près ! Demain, les questions autour de l'énergie éolienne ne se poseront plus puisqu'il n'y aura plus d'uranium !

Juge

Très bien, nous allons aboutir sur le sujet des ressources et du changement climatique. Monsieur Prendnotes, vous pouvez vous rasseoir.

Jean Prendnote

Oh ! j'ai un dernier point à ajouter votre honneur.

Juge

Hum, mwouis, faites vite...

Jean Prendnote

Figurez-vous..

En un an ces moulins, remboursent par leurs gains Bétons, pales et turbines, requis pour ces machines

Juge

Nous en prenons bonne note Monsieur Prendnotes. Veuillez-vous rasseoir désormais. Maître Miretto pour la défense veuillez conclure.

Avocat de la défense

Je n'ajouterai pas grand-chose Monsieur le Juge, Mesdames et Messieurs les jurés à part ceci : L'éolien, comme tout moyen de production d'énergie, a un impact, bien sûr. La meilleure énergie est donc celle que l'on maîtrise démocratiquement et surtout aussi, celle que l'on ne consomme pas !

Avocat de la Partie Civile

Monsieur le juge vous ne pouvez pas le laisser conclure là-dessus ! Cet homme veut nous faire retourner à la bougie !

Juge

Merci maître pour ces mots de conclusion. Nous allons faire une pause. Messieurs les avocats vous pouvez disposer !

Coups de marteau du juge

Sortie des avocats

Ressources et changement climatique

Béton, métaux, cultures économiques,
Creuse la terre pour ériger ces ailes
Combien de temps, la puissance atomique
Irradiera, consensuelle ?

Les uns décident de piller sans entrave
Les autres rêvent de réduire nos traces
Toi citoyen, pourquoi tous ces besoins?

ENTRACTE (débat mouvant)

ACTE 4 – PAYSAGE, BRUIT, VOISINAGE

Coups de marteau

Juge

Madame la greffière, mesdames et messieurs les Jurés, en attendant que les avocats ne reviennent, prenons un temps pour nous positionner sur quelques sujets sensibles. On l'a vu, l'éolien fait débat sur des sujets techniques mais je suis certain que vous avez tous une opinion sur son esthétique et son bruit.

Imaginons tous ensemble une rivière du doute qui traverse cette pièce dans sa longueur. A gauche, vous approuvez ce que va dire la greffière. A droite vous désapprouvez son affirmation. Vous allez pouvoir émettre des arguments pour défendre votre camp et rallier d'autres personnes à votre cause. Est-ce clair ?

Greffière

Commençons, « les parcs éoliens poussent dans nos champs, Tours Eiffel d'acier, à proximité des habitants, de manière anarchique en dégradant nos plus beaux sites français et en contribuant à la dévaluation des habitations ».

Mesdames et Messieurs, débattiez !

Éléments de débat pour les acteurs infiltrés QUI APPROUVENT :

- *Stéphane Bern, spécialiste du patrimoine, l'a dit « L'éolienne pollue gravement la nature et détruit le patrimoine naturel et bâti de la France. »*
- *Avec l'augmentation du nombre d'éolienne, un effet dépréciateur apparaîtra sur l'immobilier.*
- *Combien faudra-t-il d'éoliennes pour remplacer les centrales à énergies fossiles et fissiles ? Combien de parcs éoliens à monter ? Combien d'habitants encerclés par ces turbines ? Combien de paysages ruraux défigurés pour la bonne conscience des urbains ?*
- *Les 2 réacteurs de Fessenheim équivalent à 3428 éoliennes. Les 2 réacteurs Fessenheim occupent un carré de 2km x 2km. 3428 éoliennes occupent un carré de 24 km x 24 km*

Éléments de débat pour les acteurs infiltrés QUI DESAPPROUVENT :

- *Pour être autorisées, les éoliennes doivent respecter le droit de l'urbanisme et le droit de l'environnement.*
- *Le cadre réglementaire prévoit l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France dans certains cas : monuments historiques, sites remarquables.*
- *La réglementation fixe une distance minimum de 500 m des habitations.*

- *En 2010, une enquête globale a été menée par l'association Climat Energie Environnement dans le Nord Pas-de-Calais sur 10 000 transactions et 116 communes. Elle révèle qu'aucune relation n'a pu être établie entre la présence visuelle des éoliennes et une baisse de valeur éventuelle, ou une baisse du nombre de demandes de permis de construire.*
- *Demain la vision d'une éolienne sera valorisée par les riverains fiers de savoir d'où provient leur énergie.*

Juge

Merci à tous. Passons à la deuxième et dernière affirmation madame la greffière.

Greffière

Deuxième et dernière affirmation, « avec une éolienne dans les parages, fini les apéritifs tranquillement sur la terrasse, bonjour les vrombissements ». Mesdames et Messieurs, débatttez !

Eléments de débat pour les acteurs infiltrés QUI APPROUVENT :

- *Une éolienne émet un bruit aérodynamique dû au frottement des pales dans l'air et au frottement de l'air sur la tour.*
- *Elle émet un bruit de type mécanique lié au fonctionnement des éléments contenus dans la nacelle.*
- *Par grand vent, on entend un bruit saccadé lorsque les pales passent devant le mât.*

Eléments de débat pour les acteurs infiltrés QUI DESAPPROUVENT :

- *En France, les émissions sonores des éoliennes sont très réglementées. Les textes fixent un seuil de 35 décibels à l'intérieur des immeubles ou zones constructibles.*
- *35 dB, cela se situe entre le bruit d'une chambre à coucher et celui d'un bureau tranquille.*
- *Selon un sondage CSA seuls 7 % des riverains d'une éolienne se disent gênés par le bruit des pales*
- *Afin de réduire les nuisances sonores, les fabricants apportent des améliorations technologiques à leurs éoliennes. Les éoliennes récentes sont aussi équipées de peignes fixés sur les bords de fuite des pales pour réduire le son qu'elles émettent lors de leur pénétration dans l'air.*
- *Le bridage est une mesure de réduction de la vitesse de rotation des pales qui permet de réduire le bruit émis par les éoliennes dans certaines conditions de vent.*

Juge

Merci à tous pour ce débat très enrichissant. Vous pouvez regagner vos places. Messieurs les troubadours, à vous.

Coups de marteaux

Interlude musical

Sur les premières notes, les avocats débarquent, outrés de ne pas avoir été rappelés.

Troubles son

Turbine, ça ronfle, ton moulin va trop fort.
Ronron de pâles, à 5 ou 6 beauforts.
Tout mon troupeau, est comme moi étonné
Cette tour Eiffel, dans mon pré

Les uns décident, cinq cent mètres suffisent
Les autres rêvent du murmure de la bise
Toi citoyen, qu'entends-tu pour demain ?

ACTE 5 – SANTE DES HOMMES ET DES ANIMAUX

Juge

Passons maintenant au chef d'accusation concernant les nuisances de l'éolien sur la santé humaine. Maître Dupont, Partie civile, vous avez la parole.

Avocat Partie civile

Merci Monsieur le Juge.

L'ensemble des troubles sanitaires associés à la nuisance des éoliennes est regroupé sous le terme de syndrome des éoliennes. Monsieur le juge, la liste des maux rassemblés sous ce terme est très longue. En détail cela donne stress, dépression, irritabilité, anxiété, hypertension [...]

Juge

Toc toc toc marteau

Maître Dupont, je vous demanderais d'être plus synthétique pour ce résumé des effets sur la santé.

Avocat Partie civile

Oui bien sûr Monsieur le Juge. Permettez-moi d'inviter à la barre un médecin généraliste ayant à traiter des riverains d'éoliennes.

Huissier

Monsieur Medhi Kaman, docteur généraliste, dit de famille ou encore de campagne.

Arrive Medhi Kaman à la barre, pantalon de velours, veste de tweet, stéthoscope autour du cou.

Avocat Partie civile

Docteur, pouvez-vous nous faire part de vos constatations concernant vos patients vivant à proximité d'un parc éolien.

Médecin généraliste

Monsieur le Juge, Mesdames et Messieurs les Jurés, j'ai constaté chez mes patients vivant à proximité des éoliennes une recrudescence des consultations.

Leurs symptômes sont révélateurs d'une dégradation de leur cadre de vie et semblent, a priori, surtout d'ordre psychologique.

Je dis bien a priori car les symptômes sont bien évidemment multi-factoriels. On parle d'un effet Nocébo des infrasons sur l'apparition des troubles du syndrome éolien.

J'ai donc suivi les différentes recherches réalisées et en cours sur le sujet et notamment en lien avec les infrasons.

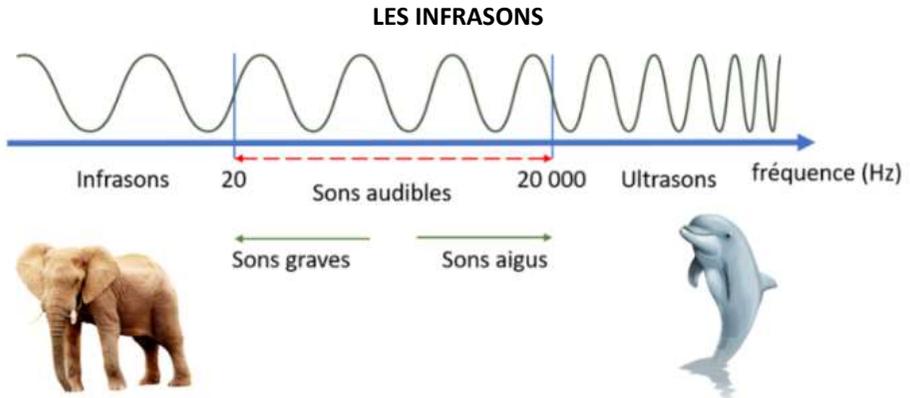
« Mens sana in corpore sano »

Juge

Docteur, pouvez-vous nous expliquer ce que sont les infrasons?

Médecin généraliste

Mais Oui, Que sont ces sons ?



Un son, c'est une vibration caractérisée par une fréquence que l'on exprime en Hertz. Il est admis classiquement que l'audition humaine s'étend dans la bande des fréquences comprises entre 20 Hz et 20 000 Hz.

Quand le spectre d'un bruit se situe en dessous de 20 Hz, ce bruit sera qualifié d'infrasonore.

Ces sons de basse fréquence s'entendent sur de longues distances et vous les entendez à 5km d'une rave party (Poum Pam, Poum Pim). Il est également bien connu que les baleines communiquent sur des distances considérables en émettant des infrasons.

Juge

Bien c'est plus clair. Poursuivez. Mais quelles peuvent être les conséquences des infrasons sur la santé de nos concitoyens ?

Médecin généraliste

On admet généralement que ces infrasons sont inaudibles. En fait, tout dépend de la sensibilité de l'oreille humaine. « Papirum sourdum ut qui non audit ! »

À faible niveau, autour du seuil d'audition, des troubles comme de la fatigue, des symptômes dépressifs ou anxieux, de l'irritabilité, des maux de tête, des troubles de la vigilance ou de l'équilibre et des nausées ont été décrits.

Certaines de ces réactions pourraient être dues à la mise en vibration de l'oreille interne mais aussi de certains organes.

Juge

Très bien, merci docteur. Maître Miretto pour la défense, souhaitez-vous interroger l'expert ?

Avocat de la défense

Oui Monsieur le Juge, tout à fait.

Docteur, vous avez employé le terme bizarre « d'effet Nocébo », pouvez-vous nous expliquer ce qu'il veut dire, avant de conclure ?

Médecin généraliste

Bien entendu. Il s'agit de l'inverse de l'effet placebo.

Avocat de la défense

Oui, dites-nous en plus...

Médecin généraliste

Imaginez deux groupes d'individus (*il montre le public-jurés à droite et à gauche*). On explique au premier groupe (*à droite*), en insistant fortement, que les infrasons sont très mauvais pour la santé, alors que l'on ne dit rien au second groupe (*à gauche*). Chacun de ces deux groupes est ensuite exposé pendant 10 minutes, soit à des infrasons (*il montre les 1^{ères} moitiés de chaque groupe à gauche et à droite*) ou à du silence (*il montre la seconde moitié de chaque groupe à gauche et à droite*). Et bien, figurez-vous que, d'après une récente étude néozélandaise, seuls les sujets du premier groupe, ayant reçu les informations négatives avant le test ont rapporté des symptômes... **qu'ils aient été soumis ou non à des infrasons.**

En d'autres termes, selon cette étude, **la crainte de la nuisance sonore serait plus néfaste que la nuisance elle-même.** Il existe plein d'exemples médicaux sur des effets placebo bénéfiques et des effets nocébo néfastes....

Avocat de la défense

Merci pour ces précisions ! C'est tout pour moi.

Juge

Très bien, Monsieur Medhi Kaman, vous pouvez vous retirer. Passons à la défense.

Avocat de la défense

Merci monsieur le Juge.

En réponse aux constatations de la partie civile, j'opposerai ici les résultats d'une étude menée par l'Académie de Médecine en 2017 qui propose des solutions et ne se borne pas à un constat des symptômes.

Les recommandations formulées seraient à même, selon ces experts, d'éviter la présence de gêne pour les riverains.

En voici l'essentiel :

- Informer pleinement les populations riveraines sur l'éolien. Il me semble que c'est bien là l'objet de ce tribunal.
- Obtenir un consensus de la population concernée quant à l'impact visuel des éoliennes
- Systématiser les contrôles acoustiques
- Retenir les dernières innovations technologiques susceptibles de restreindre et de "brider" en temps réel le bruit émis par les éoliennes, quitte à réduire les bénéfices économiques du parc éolien... nous en avons déjà parlé !
- et finalement, impliquer financièrement les riverains en les intégrant au projet, bref l'éolien citoyen!

Juge

Je sens qu'on n'a pas fini d'entendre parler de votre "éolien citoyen". Bon, passons maintenant au chef d'accusation concernant la santé des animaux d'élevage. Maître Dupont pour la Partie civile, qu'avez-vous à nous dire à ce sujet ?

Avocat Partie Civile

Monsieur le juge, bien mieux que de longs discours, j'appelle à la barre un témoin de l'effet dévastateur des parcs éoliens sur les animaux d'élevage.

Huissier

Madame Sophie Fonfec, éleveuse de bovins en pays de Somme

Arrive Sophie Fonfec à la barre.

Avocat Partie Civile

Madame Sophie Fonfec, pouvez-vous retracer rapidement votre histoire et les griefs portés par les éoliennes à votre élevage ?

Madame Sophie Fonfec

Monsieur le juge, mesdames et messieurs les jurés, j'étais éleveuse de vaches laitières dans la Somme.

Dans ma famille, on a toujours investi pour avoir une entreprise performante. Ça nous a permis de produire jusqu'à 1 million de litres de lait par an avec 120 vaches.

Et puis, de 2011 à 2013, 24 éoliennes se sont installées à moins de 2 km de mon exploitation.

Moi je n'avais rien contre les éoliennes. J'ai même accepté un bail pour qu'on en installe une dans un de mes champs. Elle me rapportait 1 600 euros par an.

Sauf que 1 600 € c'était une broutille par rapport aux pertes de production estimées à

plus de 350 000€.

Avocat Partie Civile

Madame Fonfec, pouvez-vous nous décrire les symptômes qui ont affectés vos bêtes?

Sophie Fonfec

Mes vaches semblaient devenir folles, elles s'affaiblissaient, elles tombaient malades ou mouraient sans raison, la production de lait était en chute libre. Les experts ont écarté une à une les hypothèses les plus plausibles comme des problèmes sanitaires, alimentaires ou génétiques.

Monsieur le Juge, ils m'ont quand même fait désinfecter les griffes de la trayeuse entre chaque vache pendant cinq mois de suite. Ça rallonge le temps de traite, je ne vous raconte pas. Et tout ça pour rien, on sait bien que ça ne vient pas de là.

Juge

Madame Fonfec, des études ont-elles été menées ?

Sophie Fonfec

Oui M'sieur l'Juge, on a fait intervenir des géologues du Bureau de recherches géologiques et minières, réalisé des études vétérinaires, des études d'infrasons...Tenez voici un extrait du rapport de la véto :

« Les courants parasites sont les principaux suspects dans cette affaire. Ils sont induits dans certains sols ou dans des éléments métalliques par des installations électriques à proximité.

Le stress électrique génère la production de cortisol dans le sang des animaux, ce qui a plein de conséquences, notamment sur la baisse de leur défense immunitaire et leur prise alimentaire.

En revanche, on n'a toujours pas de tableaux cliniques exacts et de nombreuses questions restent sans réponses ; À partir de quels seuils observe-t-on ces problèmes ? Quelles mesures réaliser pour garantir qu'il s'agit bien de courants parasites ? »

Tout ça, on ne le sait pas.

La préfecture a réalisé d'autres expertises et a dit que les troubles et symptômes étaient confirmés... Mais qu'aucun élément ne permettait d'établir le lien direct avec le fonctionnement du parc éolien, en fait on n'a jamais été foutu de trouver la cause de ce problème-là.

Par contre en 2015, il y a eu une panne de quatre jours des éoliennes... Le robot de traite a enregistré une augmentation de la production de lait ! Ce sont des faits ça Monsieur le juge !

Avocat Partie civile

Madame Fonfec, comment s'est terminée votre histoire litigieuse avec les éoliennes?

Sophie Fonfec

Oh c'est pas terminé!

En 2017, j'ai trait mes dernières vaches, licencié mon salarié et assigné l'opérateur éolien en justice.

Juge

Merci Madame Fonfec, nous nous reverrons donc ! Maitre Miretto pour la défense, souhaitez-vous interroger le témoin ?

Avocat de la défense

Non votre honneur.

Juge

Très bien. Madame Fonfec, vous pouvez retourner vous asseoir. Maitre Dupont, poursuivez.

Avocat Partie Civile

Monsieur le Juge, je serai bref: 1/ Madame Fonfec n'est pas un cas isolé, 2/ peu d'études, beaucoup d'incertitudes.

Juge

Merci Maitre pour cette brève conclusion. La parole est désormais à Maitre Miretto, avocat de la défense concernant la santé des animaux d'élevage.

Avocat.e de la défense

Oui Monsieur le Président, Je suis très sensible au témoignage poignant de cet agriculteur.

J'appelle à la barre une experte de l'énergie éolienne citoyenne pour apporter son retour d'expérience concernant les études géobiologiques sur un parc éolien.

Avocat Partie Civile

Objection votre honneur, je souhaite réfuter le choix de l'expert pour cause de non représentativité des exploitants éoliens en France.

Juge

Maitre Miretto, pouvez-vous justifier le choix de votre expert ?

Avocat de la défense

Votre Honneur, l'éolien citoyen représente aujourd'hui environ 4% de la production d'énergie électrique éolienne en France. Les collectifs citoyens ont une philosophie de montage de projet éolien respectueuse de leur territoire et à l'écoute de leurs habitants.

Il me semble que les jurés doivent entendre les réalisations de pionniers, ceux qui essayent de répondre au mieux aux accusations portées à ma cliente.

Juge

Depuis le temps que vous nous en parlez, on va quand même les écouter... Poursuivez !

Huissier

Madame Elise Heinous, Présidente de l'association d'énergie citoyenne « Ton moulin va trop vite »

Arrive Elise Heinous à la barre, hippie chic.

Madame Elise Heinous

Bonjour Monsieur le Juge, Mesdames et Messieurs les jurés. Nous avons en effet été confrontés aux questions de la géobiologie au cours du développement de certains de nos parcs éoliens citoyens. Les agriculteurs impliqués dans le projet ont été alertés par les retours négatifs sur un parc éolien voisin. Au moment de la signature des baux de location des terres, ils ont souhaité en savoir plus sur les risques liés aux courants de fuite pour leurs élevages. Il a été décidé, avec la préfecture, de mener des études géobiologiques précises avant la conception du parc.

Juge

Madame Elise Heinous, pouvez-vous expliquer au tribunal ce qu'est la géobiologie?

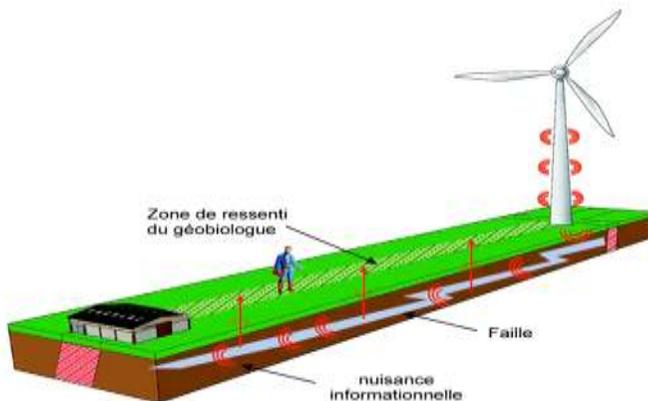
Avocat.e de la partie civile

Un truc de charlatan, voilà ce que c'est !

Madame Elise Heinous

Oui bien sûr.

Image à afficher :



LA GÉOBIOLOGIE - PRINCIPE

Les géobiologues repèrent des zones de perturbations liées au sous-sol. Ils travaillent comme les sourciers.

Une éolienne crée des résonances vibratoires et des perturbations électriques, qui peuvent gêner les animaux d'élevage. Lorsqu'une éolienne est située sur une micro-faille géologique, ces vibrations se propagent et peuvent atteindre des zones d'élevages. Ces perturbations peuvent être amplifiées par d'autres installations électriques comme le robot de traite ou la clôture électrique, même si ceux-ci fonctionnent correctement.

Juge

Bien c'est plutôt clair. Quelles sont les conclusions des géobiologues sur votre projet de parc éolien ?

Madame Elise Heinous

Sur le projet en question, ils ont relevé que 2 des 5 éoliennes se trouvaient sur des micro-failles géologiques.

Ils sont également intervenus pour réaliser des diagnostics électriques des maisons et des élevages volontaires.

Avocat.e de la défense

D'autres études ont-elles été menées?

Madame Elise Heinous

Oui, en parallèle, un vétérinaire a réalisé un « point zéro » en évaluant la santé du cheptel des fermes.

Avocat.e de la défense

Madame Heinous, au regard des résultats de l'étude géobiologique, quelles sont les décisions, prises par votre collectif citoyen ??

Madame Elise Heinous

Avec les conclusions des études en main, nous avons décidé, après moult débats et un blocage de chantier, ne le cachons pas, de mettre en œuvre le principe de précaution et de déplacer les 2 éoliennes en question.

Aujourd'hui le parc éolien est en fonctionnement et les riverains comme les agriculteurs ne subissent aucune nuisance.

Avocat.e de la défense

Merci Madame Heinous pour ce témoignage très intéressant mettant en avant des bonnes pratiques mises en œuvre par un collectif de citoyens sur son territoire.

Monsieur le Juge, Mesdames et messieurs les jurés : l'étude géobiologique en amont de l'installation d'une éolienne permet donc d'éviter les déboires vécus par certains agriculteurs.

Juge

Merci maître. Maître Dupont pour la partie civile, souhaitez-vous interroger le témoin de la défense ?

Avocat Partie Civile

Non merci Monsieur le Juge.

Juge

Très bien, Madame Heinous, vous pouvez vous retirer.
Le tribunal a maintenant tous les éléments pour se prononcer.

Interlude musical

Santé animale

Mon corps résonne au rythme des moulins
Des petits maux, ignorés des médecins
Ma tête raisonne du meilleur et du pire
Quel est le prix pour produire ?

Les uns décident, c'est psycho-subjectif!
Les autres rêvent d'un bien-être tardif
Toi citoyen, soigne tes lendemains ?

ACTE 6 – ENJEUX ECONOMIQUES

Juge

Passons maintenant au chef d'accusation portant sur les enjeux économiques. Maître Dupont, Partie civile, vous avez la parole.

Avocat Partie civile

Je vous remercie monsieur le président.

Les enjeux économiques des éoliennes sont directement liés à leur production... faible comme chacun le sait.

Avocat de la défense

En 2020, le parc éolien français a produit 9 % de la consommation nationale d'électricité. C'est-à-dire que les éoliennes ont alimenté 8 millions de foyers.

L'avocat de la partie civile ne peut pas prétendre que ces chiffres sont faibles.

Avocat de la Partie civile

Tout de même, 9%, sans perspective d'amélioration sous peine de perturber le réseau, c'est faible.

Avocat de la défense

Objection votre honneur. En mars 2020, la part d'énergies renouvelables a pu atteindre certains jours 35 % en moyenne, sans quelconque impact négatif sur le système électrique.

Avocat de la Partie civile

Et quid de l'intermittence de l'énergie éolienne ? Vous n'allez tout de même pas prétendre pouvoir alimenter réellement un foyer avec une éolienne qui tourne 25% du temps !

Avocat de la défense

Objection votre honneur ! Je ne prétends rien chère consœur ! Il est exact qu'une éolienne ne produit pas en permanence mais les 25% annoncés ne correspondent en rien au temps de fonctionnement d'une éolienne mais à son facteur de charge.

Juge

Maître qu'est-ce que le facteur de charge ?

Avocat de la défense

C'est ce qu'une éolienne produit chaque année à puissance maximale.

En réalité une éolienne tourne 80 à 90 % du temps mais pas toujours à puissance maximale, en fonction du vent tout simplement.

Juge

C'est très clair, poursuivez.

Avocat de la défense.

Les éoliennes ne permettent pas à elles seules de répondre aux besoins des consommateurs.

Mais, c'est également le cas pour toutes les formes de production d'énergie, y compris les centrales nucléaires, qui doivent être arrêtées régulièrement pour des opérations de maintenance qui peuvent durer jusqu'à plusieurs mois. Rien qu'en juillet 2022, 26 réacteurs nucléaires sur 56 étaient à l'arrêt, dont 12 pour cause de problèmes majeurs de corrosion dans les circuits de refroidissement de secours. Allez savoir demain !?

Le fonctionnement du système électrique nécessite donc un mix de technologies et une répartition sur l'ensemble du territoire.

Juge

Merci pour ces éclaircissements maitre Miretto. Maitre Dupond, poursuivez.

Avocat de la Partie civile

Très bien Monsieur le juge, si ma parole est bâillonnée sur la question de la productivité des éoliennes, j'ose espérer que l'on s'accordera sur le fait que l'éolien est dopé à coups de prix d'achat imposés et de subventions publiques payées par la collectivité, c'est-à-dire par vous Monsieur le juge et mesdames et messieurs les jurés. Sur trente ans, la filière éolienne aura coûté autant au contribuable que notre parc nucléaire qui produit cinq fois plus d'électricité. C'est une folie financière.

Avocat de la défense

Monsieur le Juge, la remarque de ma consœur semble déconnectée de l'actualité géopolitique récente et de l'évolution de la technologie éolienne, en terme de rentabilité. L'augmentation importante du prix global de l'énergie a récemment changé la donne et rendu le cout de production éolien plus que compétitif, ce qui le dispensera à l'avenir de soutien par des subventions publiques.

Comme l'a récemment rappelé France Energie Eolienne, grâce au mécanisme de la CSPE (Contribution au service public de l'électricité), la forte hausse actuelle des prix de l'électricité se traduit par des économies pour le budget de l'Etat et sur 2022 par des recettes supplémentaires de près de 14 Milliards d'euros via le complément de rémunération.

L'éolien et le solaire participent aujourd'hui très fortement au financement de la limitation des prix de l'électricité à 4 %.



Avocat de la Partie Civile

Oui, mais bonLaissez-moi vous parler d'acteurs du territoire qui subissent les conséquences du développement éolien : les agriculteurs et les maires de nos communes rurales.

Une rentrée d'argent régulière en échange de quelques m². L'agriculteur accueille souvent une éolienne dans son champ à bras ouvert, mais qu'en est-il de ses responsabilités ?

Et qui va payer le démantèlement des éoliennes au bout de 20 ans ? Les développeurs ne seront plus là pour rendre des comptes ! C'est d'ailleurs bien pour cela qu'ils n'achètent pas le bout de terrain mais le louent.

La loi demande de provisionner 50 000 euros par éolienne. OK. En réalité, le démantèlement coûterait 200 000 euros par éolienne. Qui paiera la différence ?

Juge

Oui qui ? Dites-le-nous !

Avocat de la Partie Civile

Euh eh bien... eh bien nous ne le savons pas Monsieur le Juge, là est le problème ! C'est ce que je suis venue dénoncer ici aujourd'hui !

Juge

Mmmmm. Oui, passons à l'avocat de la défense si vous voulez bien. Maître Miretto, à vous.

Avocat de la défense

Oui Monsieur le Juge. Les loyers proposés aux agriculteurs sont de l'ordre de 4 000 à 6 000 €/an pour une éolienne de 2 MW. Ce complément de revenus pour les agriculteurs n'est pas négligeable et est bien supérieur à ce qu'il pourrait attendre d'une production agricole. C'est donc bien à l'avantage des agriculteurs..... à condition que le bail soit correctement rédigé.

Juge

Merci pour cette précision mais, pouvez-vous nous dire à qui revient la charge du démantèlement en fin d'exploitation ?

Avocat de la défense

Le démantèlement d'une centrale nucléaire ou d'une éolienne Monsieur le Juge ?

Juge

Eh bien d'une éolienne enfin !

Avocat de la défense

Monsieur le Juge, concernant le démantèlement de l'éolienne, il est à la charge de l'exploitant et en aucun cas à celle du propriétaire du terrain ou de la commune. Le Conseil d'Etat et la Cour de Cassation sont formels à ce sujet.

Je vous rappelle que le béton et les métaux issus du démantèlement sont revendus, car recyclables, et participent à l'équilibre financier.

Juge

C'est très clair. Autre chose avant de conclure ?

Avocat de la défense

Oui Monsieur le Juge, et ce sera mon dernier point sur les enjeux économiques.

L'avocat de la partie civile oublie de parler des bénéfices pour le territoire !

Les éoliennes sont soumises à différentes taxes et cotisations. Les collectivités reçoivent approximativement 12 000 euros par an et par MW installé.

Pour peu que la mairie s'occupe de faire signer les baux de location aux propriétaires et qu'elle prenne des parts dans le projet, elle pourra bénéficier d'une valorisation financière de son temps de travail.

Si l'on additionne les loyers, les salaires, la fiscalité, les prestations locales, les projets citoyens sont 2 à 3 fois plus rentables pour le territoire que les projets privés.

Juge

Merci à vous Maître, nous allons maintenant passer au dernier chef d'inculpation.

Coups de marteau

Enjeux économiques

Pétrole Eole, ni fiable, ni rentable,
Pour l'énergie, pas pour les actionnaires.
Plus sûr qu'atome, le vent c'est bien dans l'air.
Comme, le bon sens, retrouvé

Les uns décident de plan-climats scupidés
Les autres rêvent de freiner le biocide
Toi citoyen, t'impliqueras-tu demain ?

ACTE 7 – PLAIDOIRIES

Coups de marteau du juge

Greffière

Mesdames et Messieurs les Jurés, le procès touche à sa fin. Avant votre délibération, les avocats vont s'adonner à un exercice délectable, celui de la plaidoirie.

Juge

Maitre Dupont, Avocat de la partie civile, c'est à vous pour la plaidoirie.

Avocat Partie civile

Monsieur le Juge,

Mesdames et Messieurs les Jurés,

Les éoliennes sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,

Des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,

C'est-à-dire que le législateur français a jugé nécessaire d'attribuer un régime réglementaire spécial à ces installations,

Au même titre que les incinérateurs de déchets, que les centrales de production d'enrobé pour les routes, que les usines de fabrication de produits chimiques et j'en passe

Ce régime réglementaire spécial se justifie par les impacts sur l'environnement inhérents au fonctionnement d'une éolienne.

Comme toute installation polluante, elle a son lot de victimes.

Nous pensons bien évidemment, et en premier lieu, aux riverains de ces gigantesques moulins à vent

A ceux qui voient apparaître un jour par leur fenêtre cet assemblage de 200 m de béton et d'acier, eux qui avaient choisi de vivre tranquillement à la campagne

A ceux qui ne peuvent plus prendre simplement et calmement un repas sur leur terrasse

A ceux qui vivent des dégradations de leur état de santé et se sentent seuls dans leur souffrance, la science n'ayant pas reconnu pleinement leurs symptômes

A ceux qui cherchent à quitter cette situation de mal-être mais s'en voient empêchés par la dépréciation de leur bien immobilier

A ceux qui vivent l'injustice de la décentralisation des moyens de production de l'énergie

Nous pensons aux agriculteurs et aux communes qui ont subi des pressions et se sont fait abuser par un développeur éolien peu scrupuleux

Nous pensons à ces hommes et ces femmes, loin de nos contrées, qui subissent les conséquences d'une exploitation intensive et polluante des ressources nécessaires à la production des éoliennes qui viendront verdier le mix énergétique des pays riches

Nous pensons également à la biodiversité, les oiseaux et les chauves-souris principalement, qui meurent par collision ou barotraumatisme à cause des éoliennes

Nous pensons à ces animaux d'élevage qui souffrent et meurent loin des regards de la science en raison des courants parasites

Mais n'oublions pas Mesdames et Messieurs que vous êtes également, et d'ores et déjà, des victimes de l'éolien

Vous êtes victimes de l'éolien car, sans être ni riverain d'une éolienne, ni propriétaire d'un terrain sur lequel est implantée une éolienne, ni un animal,

Vous êtes victimes des conséquences de la perte de biodiversité

Vous êtes victimes du système

Le système de financement des éoliennes

Oh oui, nous avons mis le doigt sur la poule aux œufs d'or. Un investissement « zéro risque » qui crache des milliards 100% garantis par l'Etat. Pendant 15 à 20 ans.

Car oui, Mesdames et Messieurs, ne soyez pas dupes, c'est bien vous qui payez aujourd'hui les éoliennes hautement subventionnées par l'Etat français et dont les bénéficiaires remplissent les poches de fonds de pension, des gros groupes gaziers et pétroliers...

C'est vous qui avez du mal à terminer le mois, pendant que les promoteurs éoliens attendent leur argent, couchés dans des hamacs, avec des rentabilités sur fonds propres bien supérieures à votre livret A !

Mesdames et Messieurs les Jurés je ne peux que vous encourager à condamner l'éolien pour tous ces méfaits.

Juge

Merci Maitre Dupont pour cette plaidoirie. Maitre Miretto, avocat de la défense, c'est à vous.

Avocat de la défense

Votre honneur, mesdames, messieurs les jurés :

Pourquoi sommes-nous là, réunis tous ensemble ce soir? (silence, balayer du regard le jurés) . Est-ce uniquement pour débattre sur ce qui concerne les éoliennes ?

Nous le savons tous, plus aucun doute là-dessus, il ne nous reste que peu d'années, peut-être une décennie, pour limiter la casse et garder une planète habitable. Nous mesurons donc tout l'enjeu pour nos enfants et petits-enfants !!!

De l'énergie, de l'électricité, mais pourquoi faire ? En avons-nous nous vraiment besoin ? Sommes-nous prêts à vivre sans ? à diminuer drastiquement nos consommations ?

Mais !!! si notre mode de vie d'aujourd'hui ne peut pas se passer de cette énergie, alors, nous devons choisir la manière dont celle-ci nous sera fourni !

Ou nous sommes acteurs, et ce, en choisissant, en nous impliquant dans les énergies renouvelables, disponibles pour une grande part à notre porte, là, sur nos territoires ?

Ou nous ne voulons pas savoir, pas voir ça chez nous, c'est une affaire de spécialistes, laissons faire, faisons confiance. Alors, Que cela nous plaise ou non, nous n'aurons plus qu'à appuyer sur le bouton et bien-sûr payer la facture.

Ma consœur nous parle de laideur, de bruit, de maladie ? Elle se garde bien de nous parler désormais de coût, et pour cause !!!!

Mais d'où nous vient cet élan d'esthétisme qui nous conduit aux extrêmes : Refuser la vue des éoliennes ????

Bien sûr, nous sommes tous en admiration devant toutes ces zones d'activités, remplies de cubes, tous en forme de boites à chaussures, nos 12000 supermarchés, les panneaux publicitaires qui fleurissent partout, nos milliers de pylônes électriques haute tension, Nos tours, nos 35000 châteaux d'eaux !!!!

Mais quel calme, quel silence : 50 millions de voitures, de camions sur nos milliers de km de routes et autoroutes ; Nos usines, nos tracteurs.

Comme elles sont propres, et bien entendu, comme elles n'étaient pas chères, ces énergies pétrolières. Et cette électricité nucléaire dont personne ne sait ce que sera son coût réel en bout de course, si on n'en voit le bout ; Quid des déchets, de l'approvisionnement en uranium qu'il faut aller parfois piller sur d'autres continents et je ne m'attarde pas sur les risques de pénurie liés aux tensions internationales. Cette énergie ultra centralisée, doit être placée sous haute surveillance et pour cause : Son extrême dangerosité !!!!! Mais circulez, il n'y a rien à voir ! tout cela est parfait !!!

C'est quand même Ballot !!! cette industrie dit « de pointe » qui a tout bêtement oublié de prendre en considération ses propres déchets.

On mesure le degré d'irresponsabilité de ces apprentis sorciers !!!

Et pourtant, Monsieur le juge, Mesdames, Messieurs les Jurés, l'éolienne qui se tient là devant nous, elle peut nous fournir, en toute tranquillité, une partie de cette énergie dont nous avons impérativement besoin.

Tous les scénarios issus des rapports 2022 de RTE (Réseau de transport de l'électricité) Association d'experts reconnus NEGAWATT, ADEME (agence nationale de la maîtrise de l'énergie), tous, mesdames et messieurs, tous montrent la nécessité d'un mixte énergétique ; Unanimement ces scénarios indiquent que les énergies renouvelables doivent prendre une place de plus en plus importante dans la production d'électricité.

Encore faut-il ne pas laisser faire n'importe quoi !!!

Alors bien-sûr, vous me direz : Choisir de ne pas implanter d'éoliennes à certains endroits, de les ralentir pour éviter les risques de nuisance, comme nous l'avons démontré au cours de ce procès, et donc réduire les bénéfices: mais QUI ? va faire ça ???

Et bien je vous réponds : C'est là que réside tout l'enjeu !!!

Qui se préoccupe des riverains d'un parc éolien ?

Qui se soucie de la richesse de la biodiversité ?

Qui se préoccupe de la beauté des paysages ?

Eh bien : Les Citoyens,

Des citoyens qui décident d'installer des éoliennes près de chez eux, vont évidemment avoir à cœur de ne pas dégrader leur environnement, leur paysage, leur santé et celles de leurs animaux. Ils vont chercher à anticiper les impacts des éoliennes, travailler en bonne intelligence avec l'ensemble des acteurs de leur territoire et ce, pour emporter l'adhésion. Et cela sera d'autant plus encourageant que le parc leur appartiendra, qu'ils auront leur mot à dire et que les bénéfices leur reviendront, plutôt que d'aller enrichir une fois de plus les plus riches !!!

Il ne tient donc qu'à nous : Citoyens, Agriculteurs, Elus de nos territoires, entreprises soucieuses de cette transition, OUI, il ne tient qu'à nous, de garder la maîtrise globale de nos énergies renouvelables.

Votre honneur, depuis la nuit des temps, Mesdames, Messieurs les Jurés ; EOLE, le Dieu du vent, accompagne, nourrit notre imagination !!! Songeons à toutes ces histoires, ces contes poétiques, fantastiques, parfois même maléfiques. Ce vent, qui par le passé, nous a fait voyager, découvrir le monde, a nourrit les hommes !!! eh bien, il nous revient, aujourd'hui, en force pour nous apporter une énergie : propre, inépuisable, maîtrisée, compétitive (la preuve est faite, n'en déplaise à certains) et toc .

Mais oui, bien sûr, toi éolienne, tu dois nous fournir l'électricité dont nous avons besoin. Mais quoi, qu'est ce qui se passe dans ta tête ? Tu es complexée ? tu te trouve trop grande ? mais pas du tout, tu es majestueuse, élancée, dans le vent quoi !!!

Mesdames, messieurs les Jurés : A ce moment crucial ou vous allez devoir vous prononcer : POUR ou CONTRE l'énergie éolienne citoyenne, je vous demande de vous demander de répondre en toute objectivité, à ces 2 questions :

1 . Connaissez-vous, dans toute l'histoire de l'humanité, une invention qui relève du PARFAIT ?

2 Et quel rôle voulez-vous jouer ? voulez – vous être concerné ? impliqué dans cette transition, cette révolution énergétique sur votre territoire. C'est à vous, vous seul d'en décider !!!

Votre honneur, monsieur le président, j'en ai terminé, mesdames, messieurs les Jurés, je vous remercie pour votre attention.

Juge

Merci Maitre Miretto pour cette plaidoirie.

Mesdames et messieurs les jurés, nous arrivons au terme de ce procès. J'invite Maitres Dupont et Miretto à quitter la salle d'audience pour que nous puissions passer aux délibérations.

Coups de marteau du juge

Interlude musical

Fin-Conclusion

Quel prix payer, la rançon du progrès ?

Ou l'entretien d'une planète sensée ?

Sans réaction, citoyennes et civiles

J'en subirais les périls.

Les uns décident l'énergie c'est central

Les autres rêvent produire dans leur bocal

Toi citoyen, l'énergie t'appartient

Débat mouvant :

Le procès touche à sa fin, le président suspend l'audience et les jurés délibèrent sans les avocats, avec le juge et le greffier.ère, sous la forme d'un débat mouvant (voir les modalités dans l'extraite de l'acte 4).

Juge

Mesdames et Messieurs les Jurés, à nouveau je vous demande de débattre.

A droite vous jugez l'éolien coupable de pollution paysagère, pollution sonore, exploitation des ressources naturelles, nuisance à la santé publique, agression de l'avifaune et des chiroptères et j'en passe.

A gauche vous estimez que l'éolien a sa place dans le mix énergétique et notamment quand il est porté par des citoyens.

Vous allez pouvoir émettre des arguments pour défendre votre camp et rallier d'autres personnes à votre cause. Est-ce clair ?

SOURCES D'INFORMATION

- **Kit de survie France Energie éolienne** (<https://fee.asso.fr>)
- **Actualité PV magazine du 14 avril 2022** (<https://www.pv-magazine.fr/2022/04/14/eolien-et-solaire-pourraient-rapporter-a-letat-plus-de-14-milliards-deuros-sur-2021-et-2022/>)

Sources d'informations Nuisances visuelles et sonores :

1. Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000024507365/>
2. Nucléaire, une énergie qui dérange, Documentaire et Vérité, 28 février 2022, <https://www.youtube.com/watch?v=yNUJagCPttc>
3. Eolien et Immobilier, rapport de l'ADEME mai 2022

Sources d'informations Santé des hommes :

1. Perception des infrasons, Jacques Chatillon, 2011, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00743497/document>
2. Nuisances sanitaires des éoliennes terrestres, Académie de Médecine, mai 2017, <https://www.academie-medecine.fr/wp-content/uploads/2017/05/Rapport-sur-les-éoliennes-M-Tran-ba-huy-version-3-mai-2017.pdf>

Sources d'informations Santé des animaux :

1. De l'électricité dans l'herbe, enquête sur des élevages en souffrance de Médiapart, 31 janvier 2021, <https://www.mediapart.fr/studio/panoramique/de-l-electricite-dans-l-herbe-enquete-sur-des-elevages-en-souffrance>
2. Webinaire « Géobiologie & éolienne Avessec », 9 octobre 2019, Energies citoyennes en Pays-de-la-Loire (ECPDL), <https://lharmoniedardew.fr/geobiologie-eolienne-avessec/>
3. Les chiffres clés de l'énergie citoyenne, Energie Partagée, <https://energie-partagee.org/decouvrir/energie-citoyenne/chiffres-cles/>
4. La production d'électricité, Ministère de la Transition Ecologique, Février 2017, <https://www.ecologie.gouv.fr/production-delectricite>

Sources d'informations Biodiversité :

1. Article de VigieNature "Chauves-souris et éoliennes: les liaisons dangereuses", 19 décembre 2017, <http://www.vigienature.fr/fr/actualites/chauves-souris-eoliennes-liaisons-dangereuses-3303>
2. Fiche d'identité de la Pipistrelle de Nathusius réalisé par l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/60490/tab/fiche

3. Note technique du Groupe de Travail Eolien de la Coordination Nationale Chiroptères de la SFPEM, décembre 2020, [https://www.sfepm.org/sites/default/files/inline-files/Note technique GT eolien SFPEM 2-12-2020-leger.pdf](https://www.sfepm.org/sites/default/files/inline-files/Note%20technique%20GT%20eolien%20SFPEM%202-12-2020-leger.pdf)
4. Episode de Data science vs. Fake, ARTE, "Les éoliennes et la mortalité des oiseaux", 25 octobre 2018, <https://www.arte.tv/fr/videos/081077-001-A/data-science-vs-fake/>
5. Article de Décrypter l'énergie "Oiseaux, chauves-souris et éoliennes : quelle cohabitation ?", 26 février 2020, <https://decrypterlenergie.org/oiseaux-chauves-souris-et-eoliennes-quelle-cohabitation>

Sources d'informations Enjeux économiques :

1. Vrai/Faux sur l'éolien terrestre, Ministère de la Transition écologique, mai 2021, <https://www.ecologie.gouv.fr/y-voir-plus-clair-vraifaux-sur-leolien-terrestre>
2. Témoignage d'une agricultrice auvergnate, Institut de Recherche pour la Démographie des Entreprises, 16 décembre 2018, <https://entrepreneurs-pour-la-france.org/Libres-propos/article/Les-Eoliennes-une-escroquerie-verte-organisee>
3. Le défi éolien en 10 questions, ADEME, octobre 2021, <https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/4987-defi-eolien-en-10-questions-le-9791029718670.html#/44-type-de-produit-format-electronique>
4. Les coûts de l'éolien, France Energie Eolienne, <https://fee.asso.fr/comprendre-leolien/les-couts-de-leolien/>
5. Nucléaire, une énergie qui dérange, Documentaire et Vérité, 28 février 2022, <https://www.youtube.com/watch?v=yNUlqCPttc>
6. Données sur l'énergie Nucléaire, NEA, 2016, https://www.connaissancedesenergies.org/sites/default/files/pdf-actualites/donnees_nucleaire_2016.pdf
7. L'indépendance énergétique de la France grâce au nucléaire : un tour de passe-passe statistique, Le Monde, 24 janvier 2022, https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2022/01/24/l-independance-energetique-de-la-france-grace-au-nucleaire-un-tour-de-passe-passe-statistique-et-100-d-importation_6110781_4355770.html

Sources d'informations Ressources et changement climatique :

1. Vrai/Faux sur l'éolien terrestre, Ministère de la Transition écologique, mai 2021, <https://www.ecologie.gouv.fr/y-voir-plus-clair-vraifaux-sur-leolien-terrestre>
2. Quel est l'impact des éoliennes sur l'environnement, Reporterre, 30 novembre 2017, <https://reporterre.net/Quel-est-l-impact-des-eoliennes-sur-l-environnement-Le-vrai-le-faux>
3. Energie versus matières premières : la transition est-elle réellement possible, Olivier Vidal, 8 juillet 2019, <https://www.youtube.com/watch?v=TxT7HD4rzP4&t=94s>

4. Bétonisation et artificialisation des terres : quel impact de l'éolien, Décrypter l'énergie, 26 mars 2020, <https://decrypterlenergie.org/betonisation-et-artificialisation-des-terres-quelle-contribution-de-leolien>
5. La rareté de certains métaux peut-elle freiner le développement des énergies renouvelables, Décrypter l'énergie, 14 juin 2021, <https://decrypterlenergie.org/la-rarete-de-certains-metaux-peut-elle-freiner-le-developpement-des-energies-renouvelables>
6. Données sur l'énergie Nucléaire, NEA et OECD, 2016, https://www.connaissancedesenergies.org/sites/default/files/pdf-actualites/donnes_nucleaire_2016.pdf
7. L'indépendance énergétique de la France grâce au nucléaire : un tour de passe-passe statistique, Le Monde, 24 janvier 2022, https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2022/01/24/l-independance-energetique-de-la-france-grace-au-nucleaire-un-tour-de-passe-passe-statistique-et-100-d-importation_6110781_4355770.html
8. Nucléaire, une énergie qui dérange, Documentaire et Vérité, 28 février 2022, <https://www.youtube.com/watch?v=yNUlqCPTtc>
9. Un déjeuner chez Bernard, 14 février 2022, <https://undejeunerchezbernard.lepodcast.fr/croissant-et-intermittence>